

PLUME DE GREFFIER

La Lettre et l'Image dans les archives du Parlement de Paris

Les Archives nationales abritent les deux fonds les plus prestigieux légués par la France monarchique, celui des archives royales conservées au **Trésor des chartes**, et celui des archives de la **cour de Parlement**, véritable joyau de l'Ancien Régime, tant par sa continuité, du règne de saint Louis à celui de Louis XVI, que par sa richesse évaluée à plus de 11000 registres. Ce fonds magnifique résulte de l'activité inlassable du Parlement de Paris en sa qualité de cour « capitale et souveraine du royaume » durant plus de cinq siècles. Archives judiciaires donc, faites de plaidoiries d'avocats, de délibérations de la cour et d'arrêts, rendus au nom du roi, source de toute justice. Les registres d'arrêts nous invitent à appréhender la justice de l'Ancien régime, ses règles de droit et de procédure, précises, rigoureuses, constitutives au fil du temps de l'armature de la société et de l'État de droit.

Le fonds du Trésor des chartes recèle de très beaux exemplaires de chartes royales ornées : en effet : en quelques circonstances exceptionnelles, les actes du gouvernement royal recevaient une décoration qui marquait l'intérêt du souverain pour le bénéficiaire de sa faveur ou qui signalait à la postérité l'importance d'une décision prise pour lui-même — et qu'il conservait alors dans ses propres archives.

Il arrivait également au roi de parer ses textes d'images pour célébrer un événement politique ou personnel qui n'avait pas de lien direct avec sa décision mais dont il voulait garder trace à cette occasion.

Selon les cas, la chancellerie élaborait des images qui glorifiaient les emblèmes et les insignes de la dynastie, qui portaituraient le roi ou le mettaient en scène avec le/les destinataires du texte, qui rappelaient les moments forts de la vie princière (la chasse, par exemple) ; il arrivait aussi qu'on laissât les artistes donner libre cours à leur imagination, dans des limites raisonnables ou dans les espaces marginaux de l'illustration. Cette mode fut suivie par les diverses instances de l'administration royale, notamment par la Cour de justice souveraine, le Parlement. Elles s'approprièrent l'iconographie existante et l'adaptèrent à leurs besoins.

Le règne de Philippe VI de Valois (1328-1350) fut une étape décisive du processus de diffusion de l'illustration dans les actes royaux. Au Parlement, les lettres décorées se rencontrèrent dès le début du XIV^e siècle, parsemant les registres de manière aléatoire selon l'imagination et le talent des scribes.

Les **registres d'Arrêts** sont agrémentés d'initiales et de lettrines ornées de fleurs de lys-symbole royal introduit dans le décor des chartes en 1304 par Philippe IV le Bel- de torsades, de motifs géométriques, de feuillages, souvent des feuilles de lierre ou de chêne (clichés n°1 à 9).

Sous Charles V et Charles VI, les registres du Parlement contribuent à la banalisation d'une iconographie testée à la chancellerie royale. Le plus bel exemple en est sans doute l'initiale I fleurdelisée en forme de poisson, avec ou sans nageoire (clichés n°1 et 2-1380). Elle est la descendante de l'initiale J (= I) du nom du roi Jean II le Bon (1350-1364), qui crée ce type au poisson avant même d'accéder au trône, lorsqu'il n'était que duc de Normandie. L'usage de la demi-fleur de lys lui était couramment associé, comme ensuite chez son fils cadet, le célèbre Jean, duc de Berry, qui reprit tel quel le modèle paternel puisqu'il portait le même

prénom. La banalisation du poisson comme corps de lettre ou comme jambage d'attaque d'une initiale est acquise dans les chartes royales bien avant 1400 ; le Parlement ne pouvait pas y échapper (cliché n°3-1435). Dans la continuité du masque hirsute tirant trois langues qui forme le bas de l'initiale au poisson (cliché n°1-1380), on notera les deux longs visages barbues accrochés le long du jambage initial du K (*Karolus*) d'un registre du temps de Charles VI (cliché n°11-1391) et qui apparaissent sur les actes de la fin du règne de Charles V (1378-1380). Ornée de feuilles de chêne tracées à gros traits, et qui constituent un végétal classique des actes des Valois après 1360, cette initiale se situe donc dans la tradition de la chancellerie royale.

Les clichés n° 5 à 9 sont typiques de l'évolution des styles décoratifs à partir de 1400 : les scribes utilisent les cadélures, traits à l'encre noire découpant les lettres en petits ornements, ce qui leur permet de laisser libre cours à leur fantaisie. Des motifs végétaux et des portraits (cliché n°7) peuvent s'y ajouter. Les quatre C comportent des motifs végétaux et floraux de remplissage (clichés n°8 à 9).

L'initiale qui débute un arrêt est parfois ornée d'un visage, réaliste, ou caricatural et grotesque. Trois exemples sont présentés ici, (clichés n° 10 à 12) trois K de *Karolus*, le dernier étant typiquement un visage grotesque jouant de la flûte. De même pour les quatre C de *Cum* (n°13 à 16) dont deux sont affublés de têtes superposées. La veine grotesque avait débuté à la chancellerie royale dès 1286 avant de s'épanouir sous le règne de Charles V.

Enfin, certaines initiales comportent à la fois le dessin d'un visage inclus dans la panse de la lettre et celui d'animaux familiers ou appartenant à un bestiaire légendaire. Le greffier de 1339 (clichés n° 17 à 20) reprend à plaisir l'insertion du visage humain (de profil, de face ou de trois-quarts) dans les lettres et dessine des dragons ailés, seuls ou en couple, nouveauté dans le décor des actes. Reconnaisables à leurs longues oreilles, à leur museau et leurs pattes, ces dragons témoignent de l'ancrage précoce du nouvel emblème des Valois dans l'écrit royal, sous toutes ses formes. Apparaissant sur une charte de Philippe VI en 1337, le décor des dragons trouve ici son prolongement immédiat dans l'écrit de la plus haute cour de justice du royaume. Charles V (1364-1380) fera prendre aux dragons une ampleur considérable dans les décors de ses chartes.

On trouve l'écho, lointain et abâtardi, du motif du dragon dans le registre de 1518 (clichés n° 21 à 24) qui décalque, en outre, un motif bien attesté en 1367 dans les chartes royales, où l'un des deux dragons du couple mordait le tronc de l'initiale.

Ces dessins insérés dans les initiales des arrêts présentés ici n'ont pas de rapport direct avec le contenu de l'arrêt qui se révèle plutôt banal. Parfois, en bas de page d'un registre, le greffier dessine un phylactère (n°25) comportant une inscription : il s'agit des premiers mots de la page suivante, ce qui permet de ne pas perdre le fil de la recension et de faciliter l'archivage ultérieur. Conséquence de son origine de *Curia Regis*, de Cour du Roi, cour des vassaux et des prélats, qui conseillait le souverain et jugeait les pairs, le Parlement a gardé vocation à intervenir aussi dans les affaires générales du royaume à la demande du roi. Cette activité extrajudiciaire a été, elle aussi, consignée par les greffiers dans les registres dits du Conseil.

Après 1400, les greffiers du Parlement ont débordé le cadre strict du texte pour orner les marges de ces **registres du Conseil** d'illustrations qui avaient un rapport direct avec le contenu de l'arrêt ou avec les annotations historiques ajoutées entre les sentences (clichés n°26 à 35). L'image prenait dans ce cas une autre valeur. Elle servait de commentaire, elle signalait et visualisait l'information pour attirer l'attention du futur lecteur ou des collègues de travail qui seraient appelés à manier le registre. Les scribes-dessinateurs sortaient de la norme iconographique – trop étroite pour leur talent ? –, fondée sur la tradition séculaire des cours royales. Le désir de reconnaissance de ces fortes personnalités, qui n'hésitent plus à

livrer leur opinion et leur interprétation des événements au sein de leur travail administratif, est un fait caractéristique du XV^e siècle. Comptabilités, livres fonciers, registres administratifs gardent la trace de ce surgissement du moi.

Les marges des registres comportent souvent des mains dessinées avec un index démesurément allongé qui pointe vers l'acte que veut isoler et désigner le scribe (cliché n° 26). Le croquis marginal le plus célèbre est attribué au greffier civil Clément de Fauquembergue qui a brossé un « portrait » de Jeanne d'Arc en face du récit qu'il fait de la levée du siège d'Orléans le 10 mai 1429 (cliché n° 27). Cette représentation de Jeanne d'Arc est précieuse car c'est la seule réalisée de son vivant et elle est révélatrice par les choix que fait le greffier : elle est revêtue d'habits féminins élégants et coiffée de cheveux longs noués en tresse, mais c'est avant tout une combattante qui porte l'épée et brandit un étendard sur lequel flotte le nom de « Jhesus ». Par ce modeste croquis d'une dizaine de centimètres, le greffier sait nous transmettre l'essentiel : Jeanne est une guerrière qui se bat au nom de Dieu.

L'écu brisé de Louis, duc d'Orléans (cliché n°31) illustre de manière explicite la relation faite par le greffier Nicolas de Baye de l'assassinat de ce prince par le duc de Bourgogne Jean sans Peur le 23 novembre 1407. La facture simple de ce dessin symbolise parfaitement l'extrême violence du crime.

La couronne, emblème royal, indique ici le décès d'Henri V, roi d'Angleterre et régent de France depuis le traité de Troyes signé en 1420 entre le roi anglais et Charles VI, Isabeau de Bavière et le duc de Bourgogne (cliché n°32).

Le greffier Nicolas de Baye (ou l'un de ses clercs) s'est amusé à se représenter lui-même avec précision et élégance, dans l'exercice de son office, la plume à la main dans la marge de gauche du registre. Dans celle de droite, il dessine son collègue, l'huissier du Parlement. Ces deux dessins (clichés n° 34-35) illustrent parfaitement l'acte qu'ils encadrent qui concerne le statut, plus précisément la titulature, du greffier et de l'huissier du Parlement qui ont seuls le droit de porter ces titres.

Quant aux **registres d'Ordonnances** qui consignent les lois du roi enregistrées par le Parlement, ils comportent aussi des initiales richement décorées. Le F cadélé présenté ici agrémenté de torsades est prolongé du portrait d'un personnage qui, bien que dépourvu de couronne, semble être une représentation de François 1^{er} qui dérogerait à l'usage médiéval de ne pas faire figurer la figure royale sur des copies.

L'iconographie des registres du Parlement révèle que ses modèles sont issus de la chancellerie royale qui les lance et les teste, alors que la chancellerie du Parlement les imite, parfois immédiatement, ou avec un léger décalage dans le temps ; on assiste aussi à des reprises tardives comme le motif du dragon au XVI^e siècle. Révélatrice d'une possible formation commune des scribes, d'un partage de leurs idées et de leurs croquis, l'iconographie cachée et largement inconnue des registres de la cour souveraine du royaume s'inscrit dans la plus pure tradition royale. L'image au Moyen Âge, qu'elle soit inscrite dans la pierre ou sur le parchemin, est omniprésente et témoigne à l'instar de l'écrit en étant le vecteur d'une communication entre passé et présent.

Exposition conçue et réalisée par **Monique Morgat-Bonnet**, ingénieur d'étude au Centre d'étude d'histoire juridique (CNRS-UMR 7184).

Documents originaux : Archives Nationales (site de Paris), série X.

Remerciements :

Ghislain Brunel, conservateur en chef aux Archives Nationales. Louis de Carbonnières, professeur à l'Université de Lille II.

Brigitte Mulette, directrice du Service Commun de la Documentation de l'Université de Lille 2. Perrine Meerschman, conservateur, responsable de la Bibliothèque Universitaire de Droit-Gestion, Elise Anicot, bibliothécaire-assistante spécialisée, Bibliothèque Universitaire de Droit-Gestion. Jean-Albert Ducreu, directeur du service culturel de l'Université de Lille 2.

Prise de vue : Martine Plouvier. Tirages et encadrement : Picto.

Avec le concours de la Société des Sciences, des Arts et de l'Agriculture de Lille.

Présentée du 1er au 26 octobre 2012 à l'Université de Lille II - Bibliothèque Universitaire de Droit-Gestion - Espace Culture

Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales - 1 place Déliot (Pôle Moulins - métro Porte de Douai)

Horaires : du lundi au vendredi : 8h30-19h / samedi 8h30-17h / Rens : <http://scd.univ-lille2.fr>
elise.anicot@univ-lille2.fr

Vernissage le mardi 2 octobre à 11h30 Espace Culture



Université Lille 2
Droit et Santé

Cette exposition est dédiée à la mémoire de Louis-Arthur Malnoy (1990-2011) qui a participé avec enthousiasme à la sélection des documents présentés.